

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

F.N.B.

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Fédération nationale des syndicats d'exploitants forestiers, scieurs et industriels du bois

Siret 784.178.014.00022

6, rue François 1^{er}

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'Assemblée Générale de la FEDERATION NATIONALE DU BOIS,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION NATIONALE DU BOIS relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion**a. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

4

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 novembre 2018

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président
Laurent du SORBIER

COMPTES ANNUELS
AU
31 DECEMBRE 2017

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	68 268	68 268		
Immobilisations corporelles	3 192	924	2 268	
Immobilisations financières	1 675 747		1 675 747	1 673 469
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 747 207	69 192	1 678 015	1 673 469
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 176
Créances				
Usagers et comptes rattachés	299 291	23 913	275 379	186 986
Autres	224 718		224 718	49 072
Valeurs mobilières de placement	180 000		180 000	502 000
Disponibilités (autres que caisse)	1 074 061		1 074 061	608 308
Caisse	70		70	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 778 140	23 913	1 754 227	1 348 541
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	8 334		8 334	28 484
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	8 334		8 334	28 484
TOTAL GENERAL	3 533 682	93 105	3 440 577	3 050 494
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	161 484	163 576
Report à nouveau	1 450 102	1 286 527
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 611 586	1 450 102
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 611 586	1 450 102
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
	25 411	
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	356 448	464 936
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	368 362	171 745
Autres	969 286	887 399
TOTAL DETTES	1 694 096	1 524 079
Produits constatés d'avance	109 484	76 312
TOTAL GENERAL	3 440 577	3 050 494

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à plus d'un an (a)	356 448
Dont à moins d'un an (a)	1 447 132
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

COMPTE DE RESULTAT PERSONNALISE

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS DE L'EXERCICE ANTERIEUR	28 281,60	33 964,30
COTISATIONS DE L'EXERCICE	1 059 643,51	1 017 123,49
AUTRES SYNDICATS	504 630,09	286 093,22
SOUS TOTAL	1 592 555,20	1 337 181,01
SUBVENTIONS - CONVENTIONS & CONCOURS	608 635,95	580 855,92
PRODUITS DIVERS DE GESTION	100 642,64	3 442,71
	2 301 833,79	1 921 479,64
HUMANIS	26 800,00	0,00
AFNCA	115 535,66	137 375,27
MUTUALITE FRANCAISE	0,00	0,00
ANFCIB	112 775,97	111 066,00
ANEFA	0,00	0,00
SOUS TOTAL	2 556 945,42	2 169 920,91
REPRISE DEPRECIATIONS CRANCES	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	2 556 945,42	2 169 920,91
CHARGES D'EXPLOITATION		
FRAIS DE PERSONNEL	1 155 670,28	893 357,74
CHARGES DE STRUCTURE	200 619,09	172 763,84
CONSOMMATIONS	62 661,64	62 474,59
INTERVENTIONS	267 225,15	273 716,40
AUTRES CHARGES	179 688,63	103 943,94
ACTIONS	524 629,40	494 139,70
DEPRECIATION DES CREANCES	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	2 390 494,19	2 000 396,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	166 451,23	169 524,70
PRODUITS FINANCIERS	5 263,90	6 445,73
FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNT	10 212,92	12 394,89
RESULTAT FINANCIER	-4 949,02	-5 949,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 392,59	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 392,59	-5 949,16
ENGAGEMENTS A REALISER	25 411,21	
RESULTAT	161 483,59	163 575,54

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe 

/// Règles et méthodes comptables

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'association : FEDERATION NATIONALE DU BOIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 3 440 577 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 161 484 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 268			68 268
Immobilisations incorporelles	68 268			68 268
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 192		3 192
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		3 192		3 192
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 673 469			1 673 469
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				2 278
Immobilisations financières	1 673 469			1 675 747
ACTIF IMMOBILISE	1 741 738	3 192		1 747 207

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 192	CERTIFIE CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 192
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 192		3 192
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 268			68 268
Immobilisations incorporelles	68 268			68 268
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		924		924
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		924		924
ACTIF IMMOBILISE	68 268	924		69 192

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 534 621 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		CERTIFIÉ CONFORMÉ LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	
Prêts			
Autres	2 278		2 278
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	299 291	299 291	
Autres	224 718	224 718	
Charges constatées d'avance	8 334	8 334	
Total	534 621	532 344	2 278
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	121 560
SG AGRICOLE COMPTE ATERME	30 000
CPT A TERME PRET D UNION	150 000
INTERETS A RECEVOIR	5 769
Total	307 329

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 803 580 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	356 448			356 448
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 362	368 362		
Dettes fiscales et sociales	288 363	288 363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	680 922	680 922		
Produits constatés d'avance	109 484	109 484		
Total	1 803 580	1 447 132		356 448
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	108 488			
(**) Dont envers les associés				

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

	Montant
FRS FAC NON PARVENUE	227 804
PROVISION C.P.	52 515
PROV. INDEM.RETRAITE	91 438
PROVISION RTT	5 660
FORMATION CONTINUE	7 992
PROVISION CS/C.P.	30 275
PROVISION CHARGES/RTT	3 125
AUTRES CHARGES A PAY	11 100
CHARGES A PAYER	1 901
Total	431 810

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 334	CERTIFIE CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	
Total	8 334		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	647		
PCA SUBVENTIONS	108 838		
Total	109 484		